



WILD
LEGAL



NATURE RIGHTS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La France doit être pionnière sur la reconnaissance des limites planétaires

Jeudi 28 novembre

Ce mercredi 27 novembre a eu lieu l'examen de la proposition de loi pour la reconnaissance du crime d'écocide déposée par le député Christophe Bouillon (PS). Suite au rejet en bloc par « un front commun LREM, LR et RN » de ce texte, les associations Nature Rights, Notre Affaire à Tous et Wild Legal appellent à un sursaut politique en prévision du vote en séance publique qui se tiendra le 5 décembre prochain à l'Assemblée nationale.

Les associations partenaires mènent également un travail transpartisan depuis plusieurs mois afin de réunir les parlementaires de tous bords dans l'objectif d'aboutir à un consensus.

Le texte initialement déposé par des députés socialistes a ainsi fait l'objet d'un travail de fond et de nombreux échanges. Il devrait être amendé pour inscrire les limites planétaires dans le droit français et ainsi se hisser à la hauteur des enjeux de la crise écologique et sociale actuelle.

Une nouvelle définition de l'écocide devrait aussi être proposée intégrant ces limites, fruit du travail de plusieurs juristes - Valérie Cabanes, Marine Calmet et Paul Mougeolle - et repris par Christophe Bouillon, rapporteur de la proposition de loi. Elle définit comme acte d'écocide « *toute action délibérée tendant à causer directement des dommages étendus, durables, irréversibles ou irréparables à un écosystème ou ayant un impact grave sur le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les cycles de l'azote et du phosphore et leurs apports à la biosphère et aux océans, l'usage des sols, la déplétion de la couche d'ozone, l'acidification des océans, la dispersion des aérosols atmosphériques, l'usage de l'eau douce ou la pollution chimique, commise en connaissance des conséquences qui allaient en résulter et qui ne pouvaient être ignorées* ».

Cette définition repose sur la reconnaissance de l'impact grave sur les neuf processus et systèmes régulant la stabilité et la résilience du système terrestre, identifiés dès 2009 par une équipe internationale de 26 chercheurs, menés par Johan Rockström du Stockholm Resilience Centre et Will Steffen de l'Université nationale australienne.

« La reconnaissance d'un crime contre notre maison commune, le crime d'écocide, ne doit pas être vécue comme une contrainte mais comme le moyen de protéger les droits des générations futures. Nous atteignons un point de non retour concernant le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité, c'est maintenant qu'il faut agir, demain sera trop tard. »

Valérie Cabanes, Présidente d'Honneur de Notre Affaire à Tous



Le terme « écocide » a déjà été employé par le Président de la République pour qualifier les incendies qui se sont déroulés en Amazonie. De la même façon, il a déjà déclaré en 2017 que le « seuil de l'irréversibilité a été franchi » pour le changement climatique. Il est aussi à noter qu'en France, le dernier rapport sur l'état de l'environnement publié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire lui-même en octobre 2019 fait l'aveu que la France a dépassé 6 des 9 limites planétaires. Le rapport explique « *qu'outre le fait de constituer un cadre d'analyse novateur, l'approche inédite des limites planétaires correspond à la nécessité d'actualiser les informations environnementales en offrant aux citoyens et aux décideurs une compréhension plus globale de la situation nationale* ». Dans ce contexte, selon Valérie Cabanes, « il est impératif que ces limites soient hissées au rang de normes juridiques pour mieux cadrer l'activité industrielle quand celle-ci menace les grands équilibres planétaires et compromet notre avenir commun. »

L'outil que représente les limites planétaires n'est pas nouveau. Le « Rapport sur l'état de l'environnement » de l'Agence européenne pour l'environnement rendu en 2010 hisse les limites planétaires au rang de « priorité environnementale ». La Commission européenne exploite ce concept en 2011 afin de définir ses objectifs : « D'ici à 2050, l'économie de l'UE aura cru de façon à respecter les contraintes de ressources et les limites planétaires ». Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations unies, évoque, lui aussi, lors de l'Assemblée générale de 2011 les limites planétaires comme outil de mesure scientifique. S'adressant aux dirigeants du monde, il déclare : « *Aidez-nous à défendre la science qui montre que nous déstabilisons notre climat et dépassons les limites planétaires à un degré périlleux* ».

« Forages pétroliers, mines et autres projets dangereux se succèdent sans qu'on soit capable de redresser véritablement la barre pour se réaligner avec nos objectifs de protection du climat et de la nature. Pour que nous, citoyens mobilisés, puissions agir, il faut que la loi s'aligne sur les principes régulant la terre et qu'elle garantisse la protection du vivant. C'est tout l'enjeu de cette proposition de loi »

Marine Calmet, Présidente de Wild Legal et juriste pour NatureRights

Contact presse :

[Notre Affaire à Tous](#) - Valérie Cabanes : 06.89.85.28.70

[Wild Legal](#), [NatureRights](#), Marine Calmet : 06.89.24.03.99